EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **25 septembre 2015 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt cinq septembre deux mille quinze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 septembre 2015, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Christine DULAC-ROUGERIE à Monique BONNET, Isabelle LAVEST à Manuela FERREIRA DE SOUSA, Gérard BOHNER à Jean-Christophe CERVANTES, Dominique BRIAT à Pascal GUITTARD, Magali GALLAIS à Nicole PRIEUX, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Isabelle PADOVANI à Antoine RECHAGNEUX**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

M. le Maire suspend la séance à 18h10 suite à l'intervention des manifestants des Ateliers de Construction du Centre. M. le Maire reprend la séance à 18h40 après avoir vérifié que le quorum est atteint.
M. Jean-Pierre LAVIGNE arrive pendant la suspension de séance.
M. Jean-Luc BLANC arrive pendant le débat de la question n°1.
M. Jérôme GODARD donne pouvoir à M. Philippe BOHELAY et quitte la séance avant le vote de la question n°4.
M. le Maire suspend la séance à la demande de M. BRENAS à 21h05 après le vote de la question n°4. M. le Maire reprend la séance à 21h10 après avoir vérifié que le quorum est atteint.
M. Antoine RECHAGNEUX quitte la séance avec le pouvoir de Mme Isabelle PADOVANI avant le vote de la question n°5 sans laisser de pouvoir.
M. Simon POURRET donne pouvoir à M. Grégory BERNARD et quitte la séance avant le vote de la question n°8.
M. le Maire suspend la séance à 22h35 pendant le débat de la question n°8. M. le Maire reprend la séance à 22h40 après avoir vérifié que le quorum est atteint.
M. Alain LAFFONT (donne pouvoir à M. Florent NARANJO) et Mme SylvianeTARDIEU (donne pouvoir à M. Pierre MIQUEL) quittent la séance avant le vote de la question n°9.
Mesdames et Messieurs François BARRIERE, Géraldine BASTIEN, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Edith CANDELIER, Louis COUSTES, Nadia GUERMIT-MAFFRE, Christiane JALICON, Jean-Pierre LAVIGNE, Fabienne MONTEL et Didier MULLER quittent la séance avant le vote de la question n°10 sans laisser de pouvoir.

Rapport N° 43

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES À ADRET ET ADPEP63

Madame Cécile AUDET ne prend pas part au vote en tant que membre au CA ADPEP63.

En vue de l'attribution de subventions exceptionnelles à des amicales laïques, mouvements de jeunes, associations de soutien et d'accompagnement et associations socioculturelles et socio-éducatives, un crédit de 24 000 € est inscrit au budget primitif 2015.

Suite à l'attribution de subventions et à des mouvements de crédits, le solde disponible est de 17 000 €.

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, l'attribution des subventions suivantes sur les crédits restants :

Association ADRET (Boutique de Gestion Auvergne) :
Créée en 1999, l'association ADRET a pour mission de soutenir et d'accompagner les jeunes entrepreneurs. Cette association est un des acteurs du développement économique local qui défend l'initiative individuelle et encourage l'esprit d'entreprendre auprès de tous types de publics. Elle organise à cet effet les concours « Talents » et « Talents des Cités » afin de valoriser des parcours de créateurs d'entreprise.

- Le concours « Talents » récompense les nouveaux entrepreneurs pour l'originalité et l'exemplarité de leur parcours. Il contribue à promouvoir toutes les démarches entreprises avant et après la création de l'entreprise.

- Le concours « Talents des Cités » valorise les porteurs de projets et les créateurs d'entreprise auvergnats dont l'implantation est prévue dans un quartier concerné par la Politique de la Ville.

Dans cette perspective, l'association ADRET sollicite une subvention exceptionnelle pour décerner un prix « Talents des Cités » Ville de Clermont-Ferrand.

Budget global : 18 450 €
Subvention accordée en 2014 : 1 500 €
Subvention 2015 demandée : 2 000 €
Subvention proposée : 1 500 €

Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Puy-de-Dôme (ADPEP 63) :

Le Collectif d'Organisations pour les Droits de l'Enfant (CODE 63) qui regroupe une douzaine d'associations, a organisé un forum autour des droits de l'Enfant, les 6 et 7 mai 2015, à l'Espace Nelson Mandela.

Cet événement invite enfants et adultes à s'exprimer et à débattre de l'application des droits de l'enfant dans leur ville et dans le monde, l'objectif étant de développer l'information sur les droits de l'enfant, d'initier des actions de promotion et de diffusion de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, texte fondateur à l'échelle mondiale.

Les associations membres du collectif ont proposé à cette occasion des ateliers, des classes citoyennes, des débats, des expositions et des activités théâtrales interactives dans les établissements scolaires.

Pour cette action, CODE 63 sollicite la Ville pour une aide financière qui sera versée à l'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Puy-de-Dôme (ADEPEP 63), membre de ce collectif.

Budget global : 7 644 €
Subvention accordée en 2013 (pas d'édition en 2014) : 2 000 €
Subvention demandée : 2 000 €
Subvention proposée : 2 000 €

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 27 octobre 2015

Pour le Maire et par délégation,
L'Adjoint,

Simon POURRET